



INFORMATIONS SUR VOTRE INSCRIPTION A L'IUT (A LIRE ATTENTIVEMENT) Année universitaire 2024-2025

Inscription administrative

Seuls sont autorisés à s'inscrire administrativement :

- Les étudiants admis par le jury en 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} année de BUT, en Licence Professionnelle ou en DIT à l'IUT de Longwy
- Les étudiants admis à passer en 2^{ème} ou 3^{ème} année ou autorisés à redoubler

La validation de l'inscription est soumise au règlement des droits d'inscription, et à la transmission de toutes les pièces justificatives demandées.

Droits universitaires

Toute personne s'inscrivant dans l'Enseignement Supérieur doit s'acquitter des droits universitaires fixés annuellement par le Ministère, sauf étudiants boursiers du Crous.

Paiement en ligne par carte bancaire (possible en 3 fois), chèque bancaire, ou virement (contacter le service scolarité par mail)

- **J'ai reçu la notification de bourse par le Crous** : Je m'inscris en tant que boursier
- **J'ai fait une demande de bourse mais je n'ai toujours pas reçu la notification d'attribution** :
 - 1/ Je m'inscris en tant que non boursier et je paie la totalité des droits d'inscription
 - 2/ Je demande le remboursement auprès du Service Scolarité à réception de ma notification

Tout étudiant se déclarant boursier à tort se verra immédiatement réclamer la différence des droits d'inscription. Son inscription sera bloquée jusqu'à régularisation de sa situation.

La Contribution à la Vie Etudiante et Campus (CVEC)

Contribution unique de 103€ mise en place pour l'ensemble des étudiants (sauf public en reprise d'étude et en contrat de professionnalisation). Elle doit être acquittée en se connectant sur le portail www.messervices.etudiant.gouv.fr **AVANT DE PROCEDER A L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE EN LIGNE.**

	CVEC	DROITS UNIVERSITAIRES
JE SUIS BOURSIER DU CROUS *	Exonéré (0€)	Exonéré (0€)
JE SUIS NON BOURSIER	103€	175€
CONTRAT D'APPRENTISSAGE	103€	Pris en charge par le CFA
CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	Exonéré (0€)	175€ (Pris en charge par l'employeur)
FORMATION CONTINUE (reprise d'études)	Exonéré (0€)	175€ + droits de FC
Etudiant d'un pays de l'UE	103 €	175 €
Procédure « Etudes en France » et étudiants Hors UE néo-entrants	103 €	2850 € (droits différenciés) AUCUNE EXONERATION POSSIBLE
Etudiants Hors UE déjà inscrits à l'UL et en 2023/2024 en progression dans le cursus ou changement de cursus	103€	2850€ (droits différenciés) <u>demande</u> d'exonération possible auprès du service scolarité

* L'enregistrement sur le site <http://www.messervices.etudiant.gouv.fr> (rubrique CVEC) est également obligatoire pour obtenir votre attestation d'exonération.

Dates de rentrée

Toutes les dates de rentrée sont disponibles sur la page d'accueil du [site internet](#) de l'IUT.